



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

Étaient présents : BESSON Stéphane, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, LACONDEMINE Aurélien, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : BERRIER Bruno, LONJARRET Maxime (pouvoir à CHASSOT Samuel), PETIOT Dominique

Secrétaire de séance : CHATELET Stéphane

1. Intercommunalité – modification des statuts

En décembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a décidé de proposer la modification de ses statuts pour inscrire les nouvelles compétences suivantes :

1. « Soutien à la pratique sportive en direction des jeunes par la délivrance de coupons sports »,
2. « Création et gestion d'un centre de santé médical territorial dans le cadre du dispositif du Conseil Départemental de Saône et Loire ».

Transfert approuvé par le conseil municipal.

2. Point vente Maison Gontier

Un compromis de vente pour la maison située 1 Rue des Cerisiers, acquise par legs par la commune en 2021, a été signé ce jour avec Monsieur Frédéric GILLIER, un montretois, au prix de vente de 113 551 €. L'acte de vente devrait être signé fin mars sous réserve d'obtention d'un prêt par l'acquéreur.

L'intention du conseil municipal est de destiner les bénéfices de cette vente à l'amélioration des bâtiments communaux (notamment énergétique) pour le confort des locataires de la commune, et pour tout autre projet d'intérêt communautaire.

3. Définition du projet d'aménagement du nouvel atelier municipal

La commission bâtiments s'est réunie ce jeudi 20 janvier autour de la question du projet d'aménagement du nouvel atelier municipal situé Rue du Tacot. Elle propose au conseil municipal la stratégie suivante :

- Démontage de l'ancien magasin ;
- Rénovation de la moitié de la toiture (avec désamiantage) du hangar ;
- Pose de panneaux photovoltaïques (environ 200 m²) sur cette partie rénovée de toiture ;
- Installation d'un Algeco de 17 m² : il s'agit d'un mobile-home aux normes comprenant un sanitaire, une douche, une petite kitchenette, et un espace vestiaire (budget d'environ 20 000 € avec son installation).

Une première estimation laisse entrevoir un coût global pour cette première tranche de travaux d'environ 90 000 € HT.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental pour l'appel à projet de 2022 pour 5 600 €.

Après avoir consulté la Sous-Préfecture, il s'avère que l'ensemble du projet (installation d'un Algeco compris) pourrait être subventionnable au titre de la DETR 2022. Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour solliciter cette subvention ainsi que toute autre aide pouvant participer à la réalisation de l'ensemble de ce projet. Approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

4. Loyer traiteur de Montret

Monsieur Hugues DEKEUNYNCK, le traiteur de Montret, sollicite de nouveau une aide financière de la commune sur son loyer.

Le Maire présente un tableau comparatif du prix au m² des baux commerciaux sur la commune. Il rappelle également que le traiteur n'a jamais obtenu d'aide de l'état depuis le début de la crise du covid.

Le Maire présente également le calcul de la révision triennale du loyer du traiteur, qui a alors augmenté le loyer de 50 € depuis octobre 2021.

Un rendez-vous avec le comptable de Monsieur DEKEUNYNCK aura lieu le samedi 29 janvier matin pour travailler sur cette question.

Enfin, il est exposé la nécessité d'installer une VMC (devis en attente), car l'absence de celle-ci aurait provoqué un défaut condensation qui a entraîné la rupture des ventilateurs des banquettes réfrigérées neuves (1 500 € de réparation).

Sur cette analyse, le conseil municipal :

- Décide à 11 pour 1 abstention de procéder à une remise gracieuse des loyers à hauteur de 500,00 € par mois de février à mai 2022, soit durant 4 mois. Monsieur Hugues DEKEUNYNCK sera toujours redevable de la somme de 450 € par mois (loyer total initial de 950 €).
- Décide à 8 pour 4 abstentions d'annuler la révision de loyer étant intervenue le 1er octobre 2021 et de maintenir le loyer initial de 950 € par mois jusqu'à la prochaine révision triennale.

5. Aménagement relai poste commerçant

Mme CHOMETTON, la ruraliste, ne souhaite pas agrandir son commerce pour accueillir les services du relais poste, mais réaménager son local. Elle n'aura donc pas à louer l'ancien cabinet notarial.

Toutefois ce choix implique de devoir trouver une solution à long terme pour mettre son commerce en accessibilité (celui-ci ne pouvant plus être relié à la rampe d'accès existante qui mène à la Maison de Santé).

La Poste subventionne son commerce pour les travaux d'aménagement et de mise en conformité nécessaires pour l'accueil de ce nouveau service à hauteur de 10 000 €.

6. Syndicat Mixte – avenant convention instruction droit du sol dématérialisée

Le Maire présente l'avenant à la convention d'instruction du droit du sol du Syndicat Mixte pour l'intégration du service de dématérialisation des demandes d'urbanisme.

Cet outil intègre un système de carte multifonction, qui contient les nouveaux documents d'urbanisme (PLU), le cadastre, les relevés de propriété, les demandes d'urbanisme existantes, etc.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avenant à la convention d'instruction du droit du sol par le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne.

7. Demandes de subvention

- FNATH : 50 €
- Association sportive Charnay les Mâcon : Non
- France Adot 71 : Non
- Secours Populaire : Non

8. Questions diverses

a. Prestation enlèvement cartons Maison de santé

La Maison de Santé de Montret sollicite la commune pour retirer leurs cartons une fois par mois et les emmener à la déchèterie.

Le Conseil Municipal décide à 8 pour et 4 contres d'effectuer cette prestation pour 50 € par mois.

Si acceptation de cette proposition tarifaire, un avenant au bail sera signé avec la SCM Maison de Santé pour l'instauration de cette nouvelle charge.

b. Rencontre Total Energies 2 février

Une rencontre avec Total Energies sur le projet éolien se tiendra en mairie à 14h le 2 février. Le Maire fait appel à la présence des élus intéressés par cette rencontre.

c. Repas des cheveux blancs

Le jeudi 27 janvier sera effectuée la dépouille du sondage réalisé auprès de nos anciens. En fonction des résultats, le repas des cheveux blancs devrait être organisé le dimanche 20 mars.

d. Point chaudière école

Le Maire annonce que le remplacement du corps de chauffe de la chaudière de l'école aura coûté 2 630,40 € HT au lieu de 3 729,40 € (devis initial qui comprenait le remplacement non nécessaire du brûleur).

Lors du remplacement de cette pièce, l'entreprise Perreaut a constaté la présence de calcaire, et conseille d'installer un adoucisseur d'eau.